

 **1 Jour** (7h30)

#### Tarifs

**800 € TTC** pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

**550 € TTC** pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

**450 € TTC** pour les membres du CESAM.

#### Format

**Distanciel ou présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

#### Formateur

**Franck LE MOINE** • Franck Le Moine Consulting

#### Session

**7 novembre 2023**

#### Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

#### Prérequis

Aucun

#### Objectifs opérationnels

Dans le cadre de la distribution des produits d'assurance :

- **Détailler** la réalité des couvertures « risques de guerre » tant dans les imprimés français que dans les imprimés du marché international (« war » – « strikes »).
- **Conseiller** un client « armateur » sur le choix de souscrire ou non une garantie « risque de guerre ».
- **Évoquer** les obligations d'assurance.

#### Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Échanges d'expériences.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** [mdocquiert@cesam.org](mailto:mdocquiert@cesam.org) - [formation@cesam.org](mailto:formation@cesam.org)

## PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

### PARTIE I LES RISQUES DE GUERRE (souscription)

#### INTRODUCTION

- La terminologie d'assurance / réassurance.
- Les composantes de la couverture des risques de guerre dans le cadre des transports de marchandises quel que soit le mode de transport.
- Les conditions « anglaises », les conditions françaises, et les autres (analyse des conditions et des limites et exclusions dans les risques de guerre).
- Le cadre juridique.

#### QUELQUES PRÉCISIONS

- Les risques de guerre des facultés.
- Les risques de guerre des corps d'aéronefs.
- Les risques de guerre dans les polices « risques politiques ».
- Les risques de guerre pour les intermédiaires des opérations de transport de facultés.
- Les risques de guerre en contre-assurance, l'assurance du vendeur, l'assurance de l'acheteur.
- Les risques de guerre et les Incoterms.

#### LES SPÉCIFICITÉS DE L'ASSURANCE DES RISQUES DE GUERRE

- L'articulation RO / RG (imprimés français).
- Les risques de guerre « purs ».
- Les risques « assimilés » aux risques de guerre.
- Les risques accessoires.

### PARTIE II LES RISQUES DE GUERRE (sinistre)

#### LES SPÉCIFICITÉS DE LA TARIFICATION DES RISQUES DE GUERRE

- La base de tarification.
- Les surprimes.
- Les validités dans le temps.
- Les résiliations

#### QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

- Comment agir en situation de sinistre ?
- Rôle du CESAM et des commissaires d'avaries.
- Les cas de refus de garantie (incompréhension avec l'assureur).
- Les cas de refus de garantie (incompréhension de l'assuré).